



François-Xavier BELLAMY
Député au Parlement européen
Président de la délégation française du Groupe PPE

Communiqué de presse
26 mars 2020

Conséquences de la crise sanitaire : L'Union Européenne doit répondre à la crise majeure que traverse la pêche française

Alors que près de 70% des activités de la filière pêche française sont arrêtées suite à l'épidémie de Coronavirus, le Parlement européen a voté ce jeudi 26 mars en faveur de mesures de soutien aux filières pêche et aquaculture portées par le commissaire Virginijus Sinkevicius, premier pas important.

François-Xavier Bellamy a pu échanger avec le commissaire ce même jour. Initialement dédié aux négociations avec le Royaume-Uni, cet échange lui a permis d'évoquer la crise majeure que traversent les filières pêche et aquaculture en France, et d'insister sur la nécessité d'aller plus loin dans les mesures de soutien. En effet,

- le mécanisme des fonds de mutualisation ne s'applique pas en France : permettre leur financement par le FEAMP en cas de crise sanitaire, mesure phare de ces premières mesures de soutien, n'est donc d'aucune aide aux pêcheurs et aquaculteurs français ;
- le déblocage d'une aide de 120 000 € par entreprise du secteur, dans un cadre provisoire calqué sur celui des aides *de minimis*, est une étape positive pour assurer un revenu minimum aux pêcheurs malgré la diminution des prix. Ce plafond reste cependant trop bas pour que cette mesure permette de tenir tout au long de la crise.

Il semble nécessaire d'avancer vers les mesures suivantes :

- Étendre le mécanisme d'arrêt temporaire des activités de pêche de l'article 33 du FEAMP en cas de crises sanitaires majeures pour tous types de pêche et pour toute la durée de la crise sanitaire ;
- réintégrer dans le FEAMP le dispositif d'aide au stockage (ex article 67) en adaptant les mécanismes à la situation particulière des marchés ;
- faciliter la réallocation de fonds structurels entre les différents programmes opérationnels nationaux, sans la conditionner à un accord préalable de la Commission ;
- suspendre dans cette période de crise toute évolution de la réglementation, afin de concentrer les efforts législatifs sur la sauvegarde des pêcheurs et la poursuite de l'activité.

La réduction inédite de l'activité des criées témoigne de façon alarmante de la réduction des débouchés et de la menace qui pèse sur les emplois de la filière en mer et à terre en cette période de crise sanitaire. François-Xavier Bellamy redit sa détermination pour soutenir la pêche et l'aquaculture françaises déjà durement éprouvées à la suite du Brexit.